



CANADIAN FEDERATION  
OF NURSES UNIONS  
LA FÉDÉRATION CANADIENNE  
DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS

ÉNONCÉ DE POSITION  
18 janvier 2021

## La vaccination contre la COVID-19 : il est temps d'accélérer la mise en œuvre



La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII) accueille favorablement l'autorisation, par Santé Canada, de plusieurs vaccins contre la COVID-19. Le développement rapide (en moins d'un an) de plusieurs vaccins différents contre la COVID-19 témoigne de l'ingéniosité des membres de la communauté scientifique. Ces gens ont collaboré avec l'objectif de contenir le virus et de limiter sa propagation dans le monde entier. Des essais cliniques à grande échelle sur l'efficacité des vaccins, et auxquels ont participé des dizaines de milliers de personnes, ont permis de confirmer des taux élevés de protection et peu, ou pas, d'événements indésirables.

Historiquement, les programmes d'immunisation ont sauvé d'innombrables vies dans le monde entier. Le vaccin contre la COVID-19 offre une protection grandement nécessaire contre la propagation du virus SRAS-CoV-2. Toutefois, l'objectif mondial de diminuer la propagation de la COVID-19 peut seulement être atteint si un nombre suffisant de personnes choisissent de se faire vacciner.

Au Canada, le processus d'autorisation est sûr et efficace. L'évaluation des données scientifiques et cliniques est faite indépendamment par Santé Canada; on sait que ce processus est rigoureux et nous pouvons être rassurés par rapport à l'innocuité du vaccin avant sa distribution au public.

En qualité de voix nationale des infirmières et des infirmiers du Canada, la FCSII représente près de 200 000 infirmières, infirmiers, étudiants et étudiantes en sciences infirmières qui sont aux premières lignes pendant la pandémie de COVID-19. Les membres de la FCSII jouent un rôle charnière dans la lutte du Canada contre la COVID-19, et dans la stratégie de mise en œuvre de l'immunisation.

La FCII appuie la recommandation du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) selon laquelle les populations les plus à risque de maladie grave, par exemple les aînés dans les établissements de soins de longue durée, doivent être vaccinés immédiatement afin de limiter le nombre de décès au Canada. De plus, la FCSII demande aux gouvernements de commencer à planifier et à immuniser le public en général dès que possible. Les membres de la FCSII sont prêts à aider à administrer le vaccin à toutes les personnes vivant au Canada. Nous encourageons les gouvernements à accélérer de façon importante la distribution des vaccins, et à collaborer avec le personnel infirmier et autres professionnels de la santé pour faciliter la distribution des vaccins.

La FCSII demande à tous les gouvernements au Canada d'augmenter le nombre de cliniques où le vaccin sera disponible, et de créer des équipes de vaccination afin de mobiliser l'énergie de bénévoles pouvant être déployés rapidement afin d'offrir une

aide à ces cliniques dans les collectivités du Canada. Afin d'assurer le succès, il est aussi essentiel d'avoir une stratégie efficace pour rejoindre les collectivités rurales, éloignées, et les communautés autochtones du Canada, ainsi que les populations urbaines les plus touchées par le virus.

Le succès de la mise en œuvre de la vaccination demeure crucial si le Canada veut atteindre son objectif de contenir le virus et mettre fin à cette pandémie. Tous les ordres de gouvernements doivent travailler en étroite collaboration et de façon transparente, y compris les syndicats infirmiers, pour mettre en œuvre une stratégie d'immunisation contre la COVID-19 qui assurera une distribution rapide et équitable des vaccins.

Pour élaborer leur stratégie de distribution des vaccins, les gouvernements doivent s'appuyer sur les données scientifiques et suivre les recommandations du CCNI. En collaboration avec tous les ordres de gouvernements, la FCSII va continuer à fournir des informations claires fondées sur les données probantes, ainsi que des ressources, afin que les personnes qui reçoivent le vaccin puissent donner leur consentement de façon éclairée, en étant conscientes des avantages du vaccin et de tout risque potentiel.

Tel que recommandé par le CCNI, les personnes les plus susceptibles d'être exposées au virus en raison de leur travail, y compris les travailleurs de la santé, doivent être vaccinés dès que possible.

Les membres de la FCSII, ainsi que les autres travailleurs de la santé et travailleurs essentiels, courent un risque élevé d'exposition à la COVID-19. C'est pourquoi la FCSII encourage ses membres à se faire vacciner afin de se protéger, de protéger leurs familles, leurs collègues, leurs patients, résidents ou clients vulnérables, et le public en général.

Nous encourageons les membres qui ont des questions ou qui sont inquiets au sujet du vaccin à communiquer avec leur syndicat, à faire leur propre éducation et à consulter leur fournisseur de soins. La FCSII encourage les infirmières et les infirmiers qui ne peuvent recevoir le vaccin à communiquer avec leur représentante syndicale.

Bien que la FCSII croit que tout risque posé par le vaccin est contrebalancé par les avantages qu'il offre à ses membres en les protégeant contre la COVID-19, la FCSII n'appuie pas pour autant les programmes de vaccination obligatoire.

Les employeurs, travaillant de concert avec le personnel infirmier, ont un rôle à jouer pour informer le personnel infirmier, les autres travailleurs de la santé et le public au sujet des avantages de la vaccination.

Bien que la vaccination joue un rôle important dans la prévention des infections, elle n'est qu'un élément du tableau. Les employeurs doivent avoir un plan complet de prévention et de contrôle des maladies infectieuses qui comprend : dotation adéquate, réduction du surpeuplement dans les hôpitaux, suffisamment de postes de lavage des mains, isolement des personnes atteintes de maladies infectieuses au sein de l'établissement, et EPI pertinents faciles d'accès.